

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2015 - 20h30**

L'an deux mille quinze, le trente novembre, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel des séances en session ordinaire. Présidence du Conseil Municipal assurée par Jean-Michel GIROUX, Maire.

Présents : GIROUX Jean-Michel, MUIA Jean-Christophe, BADIER Aimée, JULLIERON Alain, BARDE Cédric, BOUILLOUX Nathalie, CHARIERE Céline, CHEVREL Roselyne, KNUBEL Claire, MERMET Jacques, ROUQUET Pierre, TRAVARD Joël.

Excusés : NOTTON Annie (pouvoir à Jean-Michel GIROUX), FOURNIER Christophe (pouvoir à Alain JULLIERON), CASAMASSA Laurianne (pouvoir à Céline CHARIERE), GAILLARD Mireille (pouvoir à Aimée BADIER), POUPLIER Jean-Noël (pouvoir à Jean-Christophe MUIA), CHOURLIN Olivier (pouvoir à Joël TRAVARD), JOSSERAND Christelle.

Convocation du 24 Novembre 2015

Secrétaire de séance : Céline CHARIERE.

Ouverture de séance.

Le Conseil Municipal a :

- DONNÉ un avis favorable à la mise en place d'une maison de services au Public qui sera implantée dans les locaux de la Poste. Cette décision nécessite la signature d'une convention avec la Poste et les partenaires (Caisse d'Allocation Familiale, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Mutualité Sociale Agricole et Pôle Emploi) pour lesquels un point de contact sera mis en place.
Il convient également de modifier le bail de la Poste en changeant la destination des locaux (activités postales et Maison de Services au Public).
- AUTORISÉ la signature de l'Avenant au bail des bureaux de la Trésorerie suite à la révision triennale du montant du loyer à compter du 1^{er} décembre 2015, soit 6 673,64 €/an.
- ENTENDU Monsieur le Maire expliquant qu'il convient de revoir la répartition des sièges des communes au sein de la Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon suite à la loi du 9 mars 2015 autorisant cette répartition selon des règles respectant le principe d'égalité devant le suffrage et un mode de calcul local. De ce fait, la commune de Priay se voit octroyer un siège supplémentaire soit 4 sièges. Le nombre de conseillers communautaires est désormais de 37 élus.
- APPROUVÉ le nouveau découpage des intercommunalités proposé par les services de l'Etat visant à rationaliser les périmètres des Communauté de Communes, en réduisant le nombre d'intercommunalité (14 pour le département contre 28 actuellement). Notre Communauté de Communes n'est pas touchée par ce nouveau découpage.
- AUTORISÉ diverses décisions budgétaires dont :

- 35 400 € : Dépenses Imprévues d'Investissement
- + 35 400 € : Matériel roulant (achat d'un camion d'occasion suite au vol du poly-benne en octobre dernier). 1 contre pour cette délibération.

- **ACCEPTÉ** le remplacement du Géo Verbalisateur Electronique (terminal de verbalisation de l'ASVP) considérant que l'équipement actuel ne sera plus adapté aux nouveaux logiciels dans les mois à venir.
Une demande de subvention sera déposée auprès de la Préfecture qui contribuera à hauteur de 500 € pour une dépense totale de 2 060,00 €.

- **DÉCIDÉ** de maintenir la participation à la protection sociale complémentaire (Maintien Salaire des agents en cas d'arrêt maladie supérieur à 90 jours) à hauteur de 96 €/an/agent.

- **FIXÉ**, dans le cadre de la mise en place, à titre pérenne, de l'entretien professionnel, les critères d'appréciation de la valeur professionnelle des agents, qui seront reçus individuellement et annuellement.

- **AUTORISÉ** le Maire à signer une convention de partenariat pour la mise en place du Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASED) dans la perspective d'améliorer les conditions d'accueil et le suivi des élèves en difficulté et leur famille.
Le siège du RASED est fixé à Pont d'Ain et son personnel est susceptible de se déplacer dans chaque école des communes appartenant au Réseau, qui s'engagent à intervenir financièrement au prorata de ses effectifs.

- **ACCEPTÉ** le versement de l'indemnité de Conseil à Madame Christine VAIZIAN, receveur municipal, pour les services rendus pour le 2^{ème} semestre 2015.

- **RETENU** la société O2MC pour l'entretien des chaudières communales et le ramonage des cheminées pour un montant total de 2 375,30 € TTC.

- **VALIDÉ** la proposition de programme de coupe de bois pour la campagne 2016, faite par l'ONF (parcelle n°11 Au Chanay - vente publique)

- **RECONDUIT** la convention de prise en charge de capture et d'enlèvement des animaux errant avec la SPA. Le montant de la redevance annuelle est de 0,32 €/habitant.

- **FIXÉ** le montant de la redevance due par ErDF pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité. Le montant de cette redevance est fixé à 0,35 € (montant plafond autorisé) X longueur (exprimé en mètre).

Clôture à 22h00.

Le Maire,
JM. GIROUX

INFORMATION :

Cérémonie des Vœux du Maire : Vendredi 8 janvier 2016 à 19h00 au Foyer Rural.